

heureusement pas besoin d'affronter le feu de l'ennemi, et se borna pendant deux mois à soigner des malades, au nombre de deux cents. Une fois cependant on crut que la lutte allait recommencer ; les troupes reçurent un ordre de marche, et l'ambulance se disposa à les accompagner, mais ce fut une fausse alerte, et la campagne se termina sans autre incident fâcheux.

LE MATÉRIEL SANITAIRE DE LA CROIX-ROUGE

La Croix-Rouge espagnole reconstituée depuis peu ¹, a tenu à se pourvoir d'un matériel sanitaire conforme aux indications les plus sûres de la science moderne. Aussi a-t-elle formé une grande commission d'experts, comprenant dix-neuf docteurs, dont douze en médecine et sept en pharmacie, pour lui demander conseil. Le rapport de cette commission a été publié dans l'organe de la Société ², et nous en extrayons quelques données.

La consultation est divisée en trois chapitres. Le premier concerne le transport des blessés du champ de bataille à l'ambulance. Le second traite du séjour à l'ambulance et de l'organisation de celle-ci. Le troisième enfin est consacré à l'évacuation des blessés et à leur transport jusqu'aux hôpitaux fixes, même les plus éloignés du théâtre des hostilités.

Pour l'enlèvement des blessés sur le lieu même du combat, la commission recommande le brancard adopté par le service de santé de l'armée espagnole, la chaise suédoise et le tablier Landa. Elle précise ensuite le contenu de la trousse portée par les infirmiers et fixée à leur ceinture. Elle doit renfermer : un paquet de 100 grammes de coton hydrophile, 50 compresses hygroscopiques, 12 mètres de bande anglaise, 6 mouchoirs triangulaires, des pinces de Péan, des ciseaux, et 3 flacons pleins d'éther, de collodion styptique et de coton au perchlorure de fer. L'infirmier doit avoir aussi une gourde de rhum ou de cognac.

Quant à l'organisation de l'ambulance, les docteurs espagnols se

¹ Voy. la 85^{me} Circulaire du Comité international. *Bulletin*, T. XXIV, p. 63.

² *La Caridad*, XX^{me} année, nos 7-8, p. 15.

déclarent partisans des tentes de campagne du système Tollet, du modèle B *bis* pour vingt lits, dans le compartiment central, et d'autres modèles dans les parties réservées aux blessés dont les plaies infectieuses exigent l'isolement. En outre, on fera l'acquisition de deux tentes du modèle C, affectées aux sœurs de charité, à l'administration, à l'office, au vestiaire, aux ustensiles et à la cuisine. Celle-ci sera du type des cuisines économiques, pour cinquante rations au minimum. Une salle sera réservée pour les opérations, la pharmacie et ses dépendances.

Le rapport donne ensuite la description des lits, tables de nuit, lavabos, sièges, etc. Tout ce qui touche à l'éclairage y est aussi prévu. Enfin vient l'inventaire du mobilier et des ustensiles nécessaires à la salle d'opérations, et le catalogue des médicaments par ordre alphabétique.

Dans la dernière partie de son travail, la commission a consigné son préavis sur le mode de transport à adopter pour les chemins de fer et les bateaux.

FRANCE

PRÉSIDENTE DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Dans notre précédent *Bulletin* (p. 21), en parlant du décès du maréchal de Mac-Mahon, nous avons mentionné incidemment l'élection de son successeur à la présidence de la Croix-Rouge française, d'après ce que la rumeur publique nous en avait appris. Plus tard, nous avons reçu à ce sujet la notification officielle que nous transcrivons ici :

A Monsieur le Président du Comité international

Paris, le 12 décembre 1893.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de la Société française de secours aux blessés militaires, dans sa séance du 11 décembre 1893, a nommé d'acclamation, comme président de